



Traité Chabbath

Michna 3 - Chapitre 10

המוציא בין בימינו, בין בשמאלו, בתוך חיקו, או על כתפו--חייב,
שכן משא בני קהת. לאחר ידו, ברגלו, בפיו, ובמרפקו,
באוזנו, ובשיערו, ובאפונדתו ופיה למטן, בין
אפונדתו לחלוקו, ובחופת חלוקו, במנעלו, ובסנדלו--פטור,
שלא הוציא כדרך המוציאין

Celui qui transporte [un objet, que ce] soit dans la main droite ou dans la main gauche, dans son sein ou sur l'épaule, est redevable, car tel [était] le mode de transport [de leurs charges sacrées] des descendants de Qéhat ; [s'il le transporte] de façon inhabituelle, avec le pied, avec la bouche, avec le coude, dans l'oreille, dans les cheveux, et dans le creux de sa ceinture, l'ouverture tournée vers le bas, entre son sous-vêtement, dans l'ourlet de son vêtement, dans sa chaussure, dans sa sandale, il est quitte, car il n'a pas transporté de la façon dont on transporte [d'habitude les objets].



1 Histoire pour Chabbath, Tome 2 (Binyamin Benhamou)

Enfin en livre, les fameuses histoires racontées en vidéos par Binyamin Benhamou. Emouvantes et inspirantes, ces histoires sont à lire et à relire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions